

Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2010/2775(RSP)
Procédure terminée	
Résolution sur la situation du Jourdain et en particulier de la zone correspondant au cours inférieur du fleuve	
Sujet	
3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité	
3.70.04 Gestion des eaux, pollution de l'eau, des cours d'eau	
6.30.02 Assistance et coopération financière et technique	
6.40.05.06 Relations avec les pays du Proche et Moyen Orient	
Zone géographique	
Jordanie	
Palestine	
Israël	

Acteurs principaux	
Parlement européen	DG de la Commission
Commission européenne	Relations extérieures
	Commissaire
	ASHTON Catherine

Evénements clés			
08/09/2010	Débat en plénière		Résumé
09/09/2010	Résultat du vote au parlement		
09/09/2010	Décision du Parlement	T7-0314/2010	Résumé
09/09/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2010/2775(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p5
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Question orale/interpellation du Parlement		B7-0452/2010	06/09/2010	EP
Proposition de résolution		B7-0484/2010	08/09/2010	EP
Proposition de résolution		B7-0485/2010	08/09/2010	EP
Proposition de résolution		B7-0486/2010	08/09/2010	EP
Proposition de résolution		B7-0487/2010	08/09/2010	EP

Proposition de résolution	B7-0488/2010	08/09/2010	EP	
Proposition de résolution commune	RC-B7-0484/2010	08/09/2010		
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T7-0314/2010	09/09/2010	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2010)7906	08/02/2011	EC	

Résolution sur la situation du Jourdain et en particulier de la zone correspondant au cours inférieur du fleuve

L'Assemblée a tenu un débat sur la question orale [O-0092/2010](#) à la Commission sur la situation du Jourdain et en particulier, de la zone correspondant au cours inférieur du fleuve.

Une proposition de résolution clôturant le débat devait être mise aux voix le 9 septembre 2010.

Résolution sur la situation du Jourdain et en particulier de la zone correspondant au cours inférieur du fleuve

À la suite du débat qui a eu lieu en séance le 08/09/2010, le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation du Jourdain et en particulier de la zone correspondant au cours inférieur du fleuve.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR et GUE/NGL.

La résolution rappelle que le Jourdain, en particulier la zone correspondant à son cours inférieur, est un paysage culturel dont la signification est universelle et qui revêt une immense importance historique, symbolique, religieuse, environnementale, agricole et économique au Proche-Orient et au-delà. Le Jourdain a été dévasté à force de surexploitation, de pollution, de mauvaise gestion et à cause d'une absence de coopération régionale : selon les estimations, 98% des ressources en eau douce du fleuve ont été détournées par Israël, par la Jordanie et par la Syrie, ce qui a entraîné la perte de moitié de la biodiversité.

Le Parlement invite les autorités de tous les pays riverains à coopérer pour régénérer le Jourdain en élaborant et en mettant en œuvre des politiques visant à obtenir des résultats concrets en matière de gestion des besoins en eau de la population et de l'agriculture, d'utilisation rationnelle de l'eau ainsi que de gestion des eaux usées et des effluents agricoles et industriels, et à veiller à ce qu'une quantité adéquate d'eau douce vienne alimenter le cours inférieur du Jourdain.

La résolution invite les gouvernements d'Israël et de la Jordanie ainsi que l'Autorité palestinienne à établir, avec le soutien de l'Union européenne, une commission pour le bassin du Jourdain, qui serait ouverte à d'autres pays riverains.

Le Conseil, la Commission et les États membres de l'Union sont invités à encourager et à soutenir un plan d'ensemble pour remédier à l'état de dévastation du Jourdain et à continuer à apporter un soutien financier et technique pour la régénération du fleuve, en particulier de son cours inférieur, notamment dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée;

Le Parlement souligne une nouvelle fois que la question de la gestion de l'eau, en particulier une répartition équitable des ressources en eau qui prenne en compte les besoins de tous les habitants de la région, est de la plus haute importance pour une paix durable et la stabilité au Proche-Orient. Il estime par ailleurs que les plans d'action conclus avec Israël, la Jordanie et l'Autorité palestinienne dans le cadre de la politique européenne de voisinage devraient inclure une référence claire et particulière au processus de réhabilitation de cette région.